

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 6 (1898)
Heft: 2

Artikel: Il y a cent ans : ou lettres écrites de Lausanne en 1798
Autor: Cart, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8169>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

noises, pour provoquer l'intervention française. Le fâcheux incident de Thierrens fournit à Ménard un prétexte pour déclarer la guerre. La révolution change alors de caractère. Ce n'est plus la manifestation libre de la volonté populaire. Le peuple accepte ou subit les ordres de la France ou des hommes qu'elle appuie.

Paul MAILLEFER.

IL Y A CENT ANS

OU LETTRES ÉCRITES DE LAUSANNE EN 1798

A la fin du siècle passé, vivait à Lausanne un très digne pasteur, Jean-Frédéric Bugnion. Né le 14 février 1747, il avait exercé le ministère successivement à Londres et à Berne. En 1783, il était devenu l'un des pasteurs de Lausanne. Deux ans après sa mort, survenue le 29 mai 1807, le citoyen Pidou, membre du petit Conseil du Canton de Vaud, en installant dans sa chaire le nouveau professeur d'interprétation des Livres Saints, Jean-Louis Bridel, rendait un éclatant hommage aux vertus et aux talents de M. Bugnion. « Pasteur admirable, disait-il, honneur de cette Académie, honneur de cette Eglise... La chaire surtout, la chaire fut son triomphe par la grande variété de talents qu'il sut y déployer et qui laissa douter quel genre d'éloquence lui était le plus propre. Quand excellait-il ? Quand faisait-il sur nous les impressions les plus profondes ? Était-ce lorsque, touchant, pathétique, ébranlant en nous par degrés les fibres les plus intimes de la sensibilité, il nous arrachait des soupirs ou des larmes ? Ou bien était-ce lorsque, animé d'une sainte indignation, maniant le glaive de la parole, il combattait, il poursuivait jusque dans leurs derniers retranchements les incrédules, les vicieux et toute l'horrible bande des

ennemis de Dieu ? Ou bien était-ce lorsque, avec cette grâce et cette dignité répandue sur son visage, attachée à tous ses mouvements et à toute sa personne, avec cet organe sonore, brillant, musical, il nous transportait en imagination dans les demeures d'en haut, nous introduisait dans la demeure des bienheureux, nous faisait entendre leurs chants de triomphe, leurs concerts divins. Digne, beau, radieux messenger des félicités célestes ? »

C'est ce pasteur Bugnion qui, au moment de l'émancipation du Pays de Vaud et dans ces années critiques de notre vie nationale, adressait à un sien neveu, M. César de Constant de Rebecque, à Leipzig, des lettres destinées à tenir ce dernier au courant des événements qui se déroulaient au sein de sa patrie. D'une nature familière et intime, ces lettres relataient les faits dont l'écrivain était le témoin oculaire ou auriculaire, et elles rendaient compte, d'une manière sans doute exacte, des impressions que beaucoup éprouvaient à la vue ou à l'ouïe de ces faits. Il va sans dire que l'auteur ne songeait nullement à faire œuvre d'historien. Ces lettres ne nous intéressent pas moins par leur simplicité que par leur concordance avec d'autres témoignages individuels de la même époque¹.

I

La première des lettres de M. Bugnion est du 29 janvier 1798, cinq jours, par conséquent, après le départ des baillis bernois. La voici :

Il y a deux mois qu'on disait que nous serions révolutionnés. Il y eut au Nouvel-An quelque agitation, mais elle fut réprimée. Le 4 janvier, le décret du Directoire qui rendait responsables les gouvernements de Berne et de Fribourg qui porteraient atteinte aux propriétés des Vaudois qui réclamaient leurs droits, occasionna l'explosion la plus terrible. Il se forma un club de pétitionnaires

¹ Par exemple avec le *Journal du professeur Pichard*, édité par M. Eug. Mottaz, Lausanne 1892.

qui prit ensuite le nom de Comité de réunion. Le capitaine de Bons en fut nommé président. Le Comité était en permanence jour et nuit. Il avait sa chancellerie, son imprimerie, ses courriers, etc. Le Deux Cent suivit ou s'empara du mouvement et prit des sûretés pour la ville. Il y eut conférences sur conférences avec les députés de Berne qui résidaient ici depuis un mois. Ceux-ci partirent le 20 sans avoir rien pu gagner sur les esprits qui se montaient de plus en plus. Le mardi 23 au soir arriva un des courriers du Comité de réunion portant une lettre du général Ménard qui était arrivé au Pays de Gex avec une colonne de 15 à 18,000 hommes de l'armée d'Italie, promettant protection aux Vaudois. Dès le lendemain matin, les conseils, les clubistes, tous les citoyens, les femmes, les enfants prirent la cocarde verte, on arbora le drapeau vert à la Palud, la musique se fit entendre. L'arbre de la liberté fut planté ; tous les citoyens en armes se rendirent à Montbenon, choisirent leurs officiers, élurent de Bons¹ commandant en chef et proclamèrent la République lémanique. Le lendemain, on s'empara du château, des péages, de la poste, de tout ce qui appartenait à l'Etat de Berne. Les baillis furent renvoyés. Le nôtre reçut les marques de considération dues à ses vertus². Tous sont partis, excepté, dit-on, celui de Vevey qui est retenu en ôtage. Déjà les Veveysans s'étaient emparés de Chillon. Le vendredi, nos jeunes gens partirent pour prendre Lucens qui capitula.

Quelques remarques à propos de ce qui précède. C'est dans le courant, et surtout vers la fin de l'année 1797, que s'est préparée la Révolution helvétique. M. Bugnion fait évidemment allusion aux démarches de Fréd.-César de La Harpe, alors à Paris, et des vingt patriotes vaudois et fribourgeois³, démarches qui eurent pour résultat la promulgation du décret du Directoire en date du 28 décembre 1797⁴.

¹ Le capitaine de Bons, né à Lausanne le 9 octobre 1762, fut nommé, le 20 février 1798, général de la force armée du canton du Léman.

² M de Büren, qui était généralement estimé et aimé.

³ La minute de la pétition déposée aux Archives nationales, à Paris, ne porte que 20 signatures, 3 ou 4 de Vaudois, le reste de Fribourgeois.

⁴ Sur l'importance de cette année 1797, au point de vue des destinées de la Suisse, on peut consulter : J. Olivier : Histoire de la Révolution

A leur départ du Pays de Vaud, les baillis n'eurent à souffrir d'aucun mauvais traitement. Quelques énergumènes avaient bien proposé de les retenir comme otages, et nous voyons que M. Bugnion parle du bailli de Vevey, Berseth, comme ayant été dans ce cas, mais le château de Chillon avait été déjà pris, le 11 janvier, par des jeunes gens de Vevey et de Montreux, et il est possible qu'il y ait eu, à ce propos, quelques tentatives de violence exercées sur le bailli. A cette époque, du reste, la lettre de M. Bugnion en fait foi, la révolution était déjà moralement faite.

M. Bugnion continue :

Les troupes françaises de l'armée d'Italie sont entrées chez nous. Dimanche 28, 2500 hommes débarquèrent à Ouchy, venant de Savoie. Ils ont pris hier la route de Moudon. Le même jour, 3000 hommes venant de Versoix logèrent ici et sont partis ce matin. Ces troupes sont très bien disciplinées et nous sommes très contents de ceux que nous avons eus aujourd'hui. On attend 3000 hommes ; demain, l'artillerie, puis la cavalerie. Pour fournir à leurs besoins, le général Ménard a demandé, dans vingt-quatre heures, 700 mille livres, le pain, la viande, le vin et l'eau-de-vie nécessaires. Le temple de St-Laurent et celui de St-François sont des casernes. Le nom de citoyen prend la place de tous les titres, et nous voilà dans toute la coutume française... On vient de publier que le citoyen Dumoulin, chef de bataillon français, est nommé commandant de la place pour maintenir le bon ordre.

Pour répondre aux exigences du général français, il fallut faire un emprunt. Cet *emprunt Ménard*, comme on l'appela, produisit naturellement une impression des plus fâcheuses. Les caisses publiques étaient vides, le crédit n'était plus. Les campagnes firent entendre de vives

helvétique, p. 68, et l'intéressant article de M. E. Couvreur, dans la *Gazette de Lausanne*, 16 août 1897. La *Revue suisse* de 1841 renferme un très curieux récit d'un *Dîner avec Bonaparte*, à Lausanne, pendant lequel le général rappela les souvenirs de son passage dans le Pays de Vaud en 1797.

protestations, surtout dans les bailliages de Grandson et d'Yverdon et dans les montagnes de Ste-Croix.

II

Lettre du 3 février 1798.

On travaille à se réunir aux XIII Cantons ; le Pays de Vaud formerait dans ce cas un 14^e canton, et le tout une république une et indivisible. Tous ces travaux seront inutiles si le Directoire de Paris veut notre réunion à la France, et un officier fort aimable et fort instruit qui loge chez moi pense que les choses prendront à la fin cette tournure.

L'assemblée représentative du Pays de Vaud préparait alors la convocation des assemblées électorales pour la nomination d'une Constituante nationale, mais ses travaux furent brusquement interrompus lorsque, le 8 février, on reçut à Lausanne le projet de constitution d'une république une et indivisible. M. Bugnion paraît croire qu'à cette époque l'intention du Directoire français était bien de réunir le Pays de Vaud à la France. Juste Olivier prétend qu'un projet de cette nature était réellement venu à l'esprit du gouvernement français, mais que La Harpe sut « parer le coup ¹ ».

L'idée de cette annexion du Pays de Vaud à la Grande Nation était assez répandue pour que le Directoire ait cru nécessaire de protester contre l'intention qu'on lui prêtait ². Toutefois, rien ne prouve qu'il fût absolument franc sur ce point, et ce qui est certain, c'est qu'il cherchait l'invasion de la Suisse. C'était pour lui une question de politique et une question d'argent. Aucune garantie

¹ Olivier. Histoire de la Révolution helvétique, p. 70.

² Voir sur ce point l'article de M. E. Couvreur, dans la *Gazette de Lausanne*, 16 août 1897.

en faveur de la Suisse n'avait été stipulée dans le traité de Campo-Formio (18 octobre 1797).

III

Ce n'était pas seulement M. Bugnion qui, par le moyen de ses lettres, tenait son neveu de Leipzig au courant des événements qui se déroulaient à Lausanne ou en Suisse ; c'était encore M^{me} Bugnion, née Isabelle de Saussure, qui prenait la plume dans la même intention.

Le 14 mars, elle écrivait :

Je n'ai rencontré que militaires et arbres de la liberté. Nous en avons dans toutes les rues ; le plus beau devant votre maison à côté de la fontaine¹ ; il a 108 pieds de haut. On l'a peint en vert. Il y a une figure représentant Guillaume-Tell, son fils à côté de lui au dessous de l'arbre et le chapeau de la liberté couvert de plumes ; un superbe drapeau de taffetas vert avec les mots ordinaires : Liberté, Egalité, en lettres d'or. Malheureusement, il a fait tant de vent il y a deux jours, que la moitié du beau drapeau s'est sauvée sur le toit.

Nous avons à nous louer des Français ; on est fort content d'eux généralement. L'armée française a séjourné environ un mois ici avant d'aller à Berne. Nos bons patriotes ont donné un bal à la maison commune, ci-devant maison de ville, aux officiers français.

... Le général (Brune) a demandé 100 livres de charpie ; on dit qu'on va amener 600 blessés ; on a pris les maisons du Champ-de-l'Air pour y faire des hôpitaux.

Le même jour que sa femme, soit le 14 mars, Monsieur Bugnion écrivait de son côté à M. César de Constant :

La nouvelle de la prise de Berne arriva ici le mardi 6, à 9 heures du matin ; aussitôt le canon de ronfler ; toutes les cloches en branle. L'assemblée nationale, accompagnée des électeurs et d'un peuple immense, fit une procession par toute la ville, avec la musique et le drapeau vert. A 1 heure, on se rendit à la cathédrale. Je

¹ La maison de la générale de Constant était située à la rue de Bourg, en face de la fontaine, qui n'existe plus, au n° 25 actuel.

fus invité de monter en chaire pour un service d'actions de grâce. Tous les tambours français et vaudois y entrèrent avec la musique et la procession. Le temple était rempli. La musique alla se placer à l'orchestre du chœur ; les tambours vers les tables ; le drapeau vert au centre de l'église et ton pauvre oncle en chaire. Le calme rétabli, je commençai par une courte prière ; je fis un petit discours impromptu sur la circonstance et terminai par une prière plus longue. On chanta l'hymne à l'Etre suprême. Fiaux ¹ en déclamait les couplets avec sa voix tonnante et toute l'assemblée répétait le refrain :

« Dieu de bonté,
» Donne-nous la paix avec la liberté ! »

Ensuite la musique ; puis l'orgue et enfin la bénédiction. Tout se passa avec beaucoup de décence. Le reste du jour, toujours le canon et les cloches, et le soir illumination dans toute la ville.»

La cérémonie accomplie dans la cathédrale est racontée de la même manière par le professeur Pîchard, mais avec quelques détails supplémentaires ². A ce moment, les affaires paraissaient être plutôt en bonne voie, tout au moins si l'on en juge par les lignes suivantes de la même lettre :

Notre situation est des plus tranquilles. Les denrées sont abondantes et le pain baisse de prix, ce qui me paraît très surprenant avec tant de bouches à nourrir. Nous avons le général Pouget, qui commande à 600 hommes, qui se comportent fort bien ³. Nos assemblées primaires ont eu lieu. Hier, on a commencé à nommer le Conseil administratif, composé de cinq membres, qui aura en mains provisoirement tout le pouvoir législatif et exécutif, en attendant l'établissement du Sénat, du Directoire, etc. Le premier administrateur choisi est Gleyre ; le second, Monod, de Morges, dont on dit tout le bien possible...

¹ Le chantré de la cathédrale

² Journal, p. 64.

³ Le général Pouget remplaça à Lausanne le général Brune, lorsque celui-ci transporta son quartier général à Moudon, avant d'aller à Berne. Il avait été commandant militaire dans le département de l'Ain.

Toutefois, une phrase de la lettre n'est pas de nature à rassurer complètement :

Cependant, nous ne sommes pas sans inquiétude sur notre sort politique. On dit que, dans peu de jours, Genève sera française. Et nous !

Un mois plus tard, soit le 15 avril, Genève était effectivement réunie à la France. C'était la conséquence des intrigues du résident français, Desportes, et du manque d'énergie et d'entente des corps politiques de l'antique cité.

Le 30 mars, M. Bugnion était encore appelé à fonctionner dans la cérémonie de l'installation des magistrats du peuple vaudois. C'était dans la cathédrale. Le pasteur, étant monté en chaire, prononça un discours sur ce texte tiré du psaume CXVIII, vers. 24 : *C'est ici la journée que l'Eternel a faite, égayons-nous et nous réjouissons en elle*. Il acclama avec un grand enthousiasme le nouvel ordre de choses. Son discours, qui renfermait quelques paroles émues et pieuses, fut avant tout un sermon patriotique.

IV

M. Bugnion avait une fille, Henriette, qui, à son tour, prenait la plume pour compléter les récits que son père et sa mère faisaient des événements dont Lausanne était alors le théâtre. Le 2 avril, elle écrivait à son cousin :

On a amené, il y a quelques jours, les ours de Berne qui vont à Paris ; il y en a 3 ; ils sont dans des cages de fer qu'on a mises dans des caisses ; les chars sont escortés de dragons du pays. Le citoyen Junod, qui conduit ces ours, leur a donné des noms qui sont écrits sur les chars ; l'un s'appelle Son Excellence Steiger ; l'autre, Son Excellence d'Erlach, et le troisième Son Excellence Weiss. La foule immense qu'il y avait pour les voir passait de ces noms qu'on a mis par moquerie sur ces chars ; le bruit s'était répandu qu'on menait M. d'Erlach enchaîné à Paris et le tout n'était que ces pauvres ours.

Ce citoyen Junod, qui conduisait les ours, était un avocat de Bonvillars qui s'était signalé l'un des premiers par son ardeur patriotique et s'était employé activement à répandre de lieu en lieu l'arrêté du Directoire français du 28 décembre 1797. L'avoyer Steiger était un magistrat énergique mais passionné, un « noble ennemi », comme l'appelait La Harpe. D'Erlach avait été bailli de Lausanne, et quant au colonel — ou général — de Weiss, bailli de Moudon, on sait combien il fut mêlé aux événements qui précédèrent immédiatement l'émancipation du Pays de Vaud.

V

Le 25 juillet, c'est M. Bugnion qui reprend la plume. L'optimisme des premiers jours, déjà un peu mélangé de craintes, est maintenant fort ébranlé. L'état présent est peu réjouissant, quoiqu'à certains égards la situation matérielle ne soit pas mauvaise.

Nous sommes assez tranquilles. L'armée du Rhin qui nous a passé sur le corps est à présent en Italie. Tous les jours des traîneurs. De commerce, il n'y en a plus. Tous les banquiers sont partis, tous les boutiquiers se plaignent qu'ils ne vendent plus. Plus d'équipages, plus d'assemblées, plus de bals. Les rues désertes, mais, en échange, le pain à bon compte, les moissons superbes, les foins ont été abondants, les vignes promettent, les denrées de première nécessité à bas prix. Peu d'argent, les fonds baissent ; beaucoup sont à vendre et peu d'acheteurs.

De graves questions se posent et pourraient donner lieu à des complications dangereuses pour la tranquillité publique ; la question de l'abolition des droits féodaux, par exemple.

On parle toujours beaucoup de transporter le siège du gouvernement à Berne. Les droits féodaux, abolis en principe, tourmentent beaucoup nos législateurs, d'un côté pour donner des indemnités à ceux qui perdent leurs dîmes ; de l'autre, pour remplacer par des impôts la perte que la nation fait elle-même par le retranchement

des laods sans indemnité et par la modicité des indemnités pour les dîmes et cens. Les biens communaux sont une autre pierre d'achoppement. Enfin, tout n'est pas encore couleur de rose.

Cette question du rachat des droits féodaux devait — comme on le sait — amener dans la suite l'insurrection des Bourla-papays.

VI

Cette première année de l'affranchissement devait laisser chez beaucoup de ceux qui la traversèrent des impressions assez mélangées. Si M. Bugnion trouvait que tout n'était pas « couleur de rose », sa fille Henriette, après une heure d'enchantement, en était arrivée à la lassitude la plus profonde. Qu'on en juge par cette lettre d'elle, du 31 octobre :

Nous croyions enfin être délivrés des Français, après en avoir eu notre compte. Point du tout, il recommence à en passer. J'étais enchantée dans le commencement quand il arrivait des Français, mais on se lasse de tout et je m'en suis encore plus dégoûtée depuis que nous en avons eu qui se sont enivrés et battus. Les Français ont la passion de se battre au sabre, et ils l'ont bien satisfaite avec nos Vaudois. Dernièrement, 4 hommes de la garde vaudoise ont manqué ; après avoir bien cherché, on en a trouvé deux de tués, mais on n'a pas vu les deux autres.

Notre charmante révolution a fait en aller tous les étrangers ; ils n'aiment point la liberté ; ils la fuient pour aller chercher le despotisme qu'ils aiment beaucoup mieux... Nous goûtons déjà les fruits de notre liberté, puisque, dans quinze jours, on va faire un emprunt forcé.

L'année suivante, l'état des choses, bien loin de s'améliorer, ira en empirant. La Suisse deviendra le théâtre de la guerre étrangère et de la guerre civile. On assistera aux scènes les plus affreuses de carnage dans les Petits Cantons. Les lettres que nous possédons de M. Bugnion sur cette époque troublée, ont trait surtout à ce qui se passa en *Helvétie* plutôt que dans le canton du Léman.

Ici, la tranquillité est assez grande, mais le pays est surchargé par les passages continuels de troupes, tandis que la légion vaudoise est allée renforcer le corps de Masséna, sur les bords du lac de Constance. Nous arrêtons donc ces emprunts, les lettres subséquentes n'ayant plus trait aux événements de 1798.

J. CART.

LES SALINES VAUDOISES ¹

La date précise à laquelle l'exploitation des salines passa des mains des fermiers dans celles de l'Etat de Berne ne nous est pas connue ; nous ignorons également quelle était à l'origine l'organisation de cette exploitation. On peut cependant déduire d'une communication faite par le gouvernement, en date du 2 janvier 1686, qu'il se trouvait des ouvriers condamnés aux travaux des mines parmi ceux qui y étaient employés. Des faux bruits circulaient et la réputation des ouvriers libres en souffrait. De là des frottements inévitables entre les deux catégories d'ouvriers. Les directeurs des salines, qui étaient alors Jean-Georges im Hoff et Emanuel de Graffenried, portèrent leurs plaintes à ce sujet devant le conseil. Celui-ci décida, le 26 octobre 1686, que les ouvriers des mines dépendant des salines, reconnus comme vicieux et insoumis, devaient être maintenus en prison jusqu'à ce que de nouveaux ordres vinssent de Berne.

D'autres difficultés provenaient de la diminution des sources et des installations très primitives de l'exploitation. Pour parer à la première cause d'insuccès, le gouvernement nomma une commission qui se réunit à Berne le 16 juillet 1715 pour étudier les travaux à entreprendre en vue de conserver les sources, dont le débit

¹ Voir *Revue historique vaudoise*, octobre 1897.